

non et sur les faits seulement. Il doit le faire dans des conditions qui permettent l'audition normale de l'accusé et des témoins et hors d'une atmosphère si passionnée que tout jugement sain est impossible.

Je n'entends pas soutenir que le jugement à la mort de Gaston Dominici soit une erreur judiciaire. La Cour et le jury ont décidé selon leur conviction intime, après dix jours de kermesse, qu'il était coupable. C'est tout à fait soutenable. Mais je connais beaucoup de gens

qui ont la conviction intime que les soucoupes volantes existent. Mais si cette conviction est erronée, en dehors de preuves matérielles, leur foi ne tirera pas ces engins de leur néant.

Qu'on me comprenne, je ne mets pas en cause M. le conseiller Bousquet qui a présidé un procès difficile avec une connaissance remarquable du dossier. Mais un système qui doit être réformé, partout où il existe, car il est dangereux.

---

---

## IMPRESSIONS D'AUDIENCE AU PROCÈS DOMINICI

par Anne-Marie BURGER

Chroniqueur judiciaire, Genève

Enfermée dans un anneau de montagnes que l'automne faisait flamber d'extraordinaires tons fauves, nichée, rose et frileuse, au creux d'une vallée parcourue par un vent glacé, la petite ville de Digne, en Haute-Provence, subissait avec résignation, en ce 17 novembre, l'assaut des journalistes et des photographes attirés dans ses murs par l'ouverture du procès Dominici.

Venue de tous les coins d'Europe, une nuée d'envoyés spéciaux s'était abattue sur le vétuste Palais de Justice, subitement arraché à un sommeil plusieurs fois séculaire. Dans la modeste salle des assises, c'était, dès le premier jour d'audience, la foire d'empoigne.

Du haut de son « box » assez semblable à une stalle d'église, sa tête blanche appuyée contre un inconfortable dossier de bois, l'accusé observa tout d'abord avec une curiosité un peu ironique ce prétoire étouffant où s'entassaient un véritable magma humain, pareil à ces foules curieusement étagées et prodigieusement compactes peintes avec une minutie naïve dans les tableaux des Primitifs.

Si les premières heures de ce célèbre procès furent imprégnées d'une bonhomie toute provençale, si l'accent et la rhétorique fleurie aidant, on put se croire tout d'abord transplanté dans l'atmosphère aimable d'un conte d'Alphonse Daudet — comme cette illusion devait vite être balayée dès que les formalités d'usage furent accomplies et que le président Bousquet passa à l'interrogatoire de Gaston Dominici ! Finies les politesses et les courbettes qu'échangeaient, dans un grand envol de manches noires, les défenseurs et les représentants du Ministère public ! Finis les clin d'œil malins que l'accusé adressait aux photographes ; finis ses bons sourires pleins de naïveté et de gentillesse chargés d'aller porter au loin l'image rassurante d'un bon vieux pâtre de Provence, si semblable avec sa grosse moustache blanche, son fin visage régulier comme taillé dans du bois, à un de ces santons des Baux qu'on aime à voir près des crèches de Noël...

Le rideau allait se lever sur le drame. La voix autoritaire du président avait dit : « Gaston Dominici, levez-vous ! » Alors commença



La défense: M<sup>e</sup> Pollak, le principal défenseur de Gaston Dominici.

*dans un silence plein d'attention angoissée, l'impitoyable interrogatoire qui devait se poursuivre une journée durant. Impressionnant dans sa robe rouge, le geste volontaire, le ton sans réplique, son visage lourd aux yeux noirs et saillants, flambant parfois de colère et d'impatience, le président Bousquet semblait avoir pris le vieil homme à la gorge et ne plus vouloir le lâcher. On eut dit à les voir lutter pied à pied un dogue grondant et tenace menaçant un renard qui cherchait à lui échapper par toutes sortes de ruses et dont les yeux s'allumaient parfois d'étranges et cruelles lueurs.*

\* \* \*

*On sait comment Gaston Dominici, après avoir admis, il y a un an, qu'il était l'assassin de la famille Drummond, était revenu ensuite sur ses aveux et comment il soutint avec acharnement devant les assises qu'il était innocent.*

*Cramponné à son système de défense qui consistait à rejeter en bloc toutes les accusations*

*qui pesaient sur lui, à renier tout ce qu'il avait pu dire précédemment à la police et au juge d'instruction, il fit l'aveugle et le sourd et répéta avec un entêtement farouche: « C'est maintenant que je dis la vérité. J'étais couché pendant la nuit du crime. Je ne sais pas ce qui s'est passé. » Tout juste concéda-t-il qu'il avait entendu vers 1 heure du matin quatre coups de feu et des aboiements de chien. Ses aveux? Il assura qu'ils ne prouaient rien. Il avait cédé, par fatigue, aux suggestions des policiers. Il ne savait plus alors ce qu'il disait et n'avait fait que répéter ce qu'on lui soufflait. « Ils m'ont fait mentir par force. » Les accusations de son fils Clovis, il assura n'y rien comprendre. Quant à celles de Gustave, elles ne valaient rien, n'est-ce pas, puisque leur auteur s'était rétracté par la suite... Et de lancer avec superbe en direction du public des apostrophes comme celles-ci: « Je le jure devant le peuple qui est rassemblé ici et qui m'écoute, je suis innocent! « Ou bien: « Je suis franc et loyal. Je suis un paysan des Basses-Alpes et je ne demande rien à personne! »*



L'accusation: le procureur général Callixte Rozan.



La famille: Gustave Dominici revient des champs.

*Il excellait ainsi à frapper de ces sentences heureuses qui sonnaient haut et clair dans la salle des assises et aidaient à faire réapparaître à point nommé le personnage pour image d'Épinal du patriarche qui se sacrifie à son clan.*

*Mais l'impression s'effaçait vite. Dans l'ardeur et la passion des débats où il jouait sa tête, surgissait bientôt l'autre image de l'accusé, celle qu'il cherchait à dissimuler mais qui revenait toujours dans les moments de colère ou de désarroi : celle d'un homme violent, autoritaire, orgueilleux, qui n'aimait ni ne respectait rien, qui ne croyait ni à Dieu ni à diable et auquel un égoïsme forcené servait seul de morale.*

\* \* \*

*Pour tenter de saisir le double aspect de ce caractère hors cadre, peut-être faut-il avoir*

*parcouru le domaine de la Grand-Terre, regardé longuement cette vaste ferme isolée qui domine une Durance paisible et paresseuse ; peut-être faut-il avoir vu cette maison basse, fermée par un mur aveugle, entourée de ses champs, protégée par ses collines mouvantes de pins où le vent ne cesse de gémir, et senti son isolement au sein d'un paysage brûlé, sec, d'une grandeur authentique. On comprend mieux alors l'arrogance du vieux Gaston Dominici, sa superbe, sa force tranquille, son autorité naturelle qui le maintenaient droit et ferme dans le box des accusés. Ce domaine, d'où son regard perçant parcourait et possédait une vaste étendue de terres inhabitées,*



La famille: Clovis Dominici arrivant au Palais de Justice de Digne.



L'accusé entouré de ses avocats. De gauche à droite: M<sup>e</sup> Pollak, M<sup>e</sup> Charles-Alfred, puis M<sup>e</sup> Delorme, partie civile.

il en restait le maître absolu. Ce sol qu'il foulait aux pieds, ces vignes, ces champs de luzerne et de lavande, ces ouvriers trapus et ces pins immenses et bruissants, tout cela était à lui. Il était parvenu à l'acquérir, lui, l'enfant naturel d'une pauvre femme qui faisait des journées. Comment n'aurait-il pas été pétri d'orgueil cet ancien berger qui avait commencé par se louer chez les autres ? Car c'est par son acharnement au travail, son sens de l'économie, sa prodigieuse vitalité, son infatigable énergie qu'il devint ce « seigneur » que chacun s'est plu à reconnaître en lui.

« Seigneur » tout puissant, plein de morgue, dur et cassant avec son entourage, colérique et craint pour ses violences subites, salace aussi, aimant le vin et les histoires gauloises, roué, malin, matois, comédien...

Quel extraordinaire personnage ! Il crevait l'écran de ce procès comme un acteur au prestigieux talent. Et quelle vigueur chez ce vieillard de 77 ans ! Alors que chacun sortait des audiences harassé par la tension qui y régnait l'inculpé, goguenard, échangeait des plai-

santeries avec ses gardiens et ne semblait pas le moins du monde fatigué. Chaque matin le voyait revenir à sa place le teint frais, le dos droit, la démarche ferme, l'air plein d'assurance. Les crimes qu'on lui reprochait ? Il les avait oubliés ! Il ne songeait qu'au combat qu'il livrait, qu'à la bataille qu'il lui fallait gagner. Il était au centre de l'arène, il savait que la mort rôdait autour de lui, il sentait, il devinait l'approche du danger ; il guettait les traits tendus, le regard à l'affût d'où allaient lui venir les coups et il bondissait dans une détente prodigieusement rapide dès qu'il se sentait touché. Pour se défendre, il faisait flèche de

tout bois. Il n'hésitait devant rien. Il essayait une larme imaginaire en parlant de ses petits-enfants, mais il se dressait pour accuser l'un d'eux d'être à sa place le meurtrier. Il se montrait très fier de son étonnante verdeur, de sa force et de son autorité souveraine de vieux patriarche, mais il n'hésitait pas à



Le président de la Cour d'assises Bousquet. Derrière, parmi les invités d'honneur, M. Jean Giono.

*invoquer son grand âge, sa faiblesse, sa fatigue, son impuissance lorsqu'il s'agissait d'expliquer pourquoi il avait passé aux aveux.*

\* \* \*

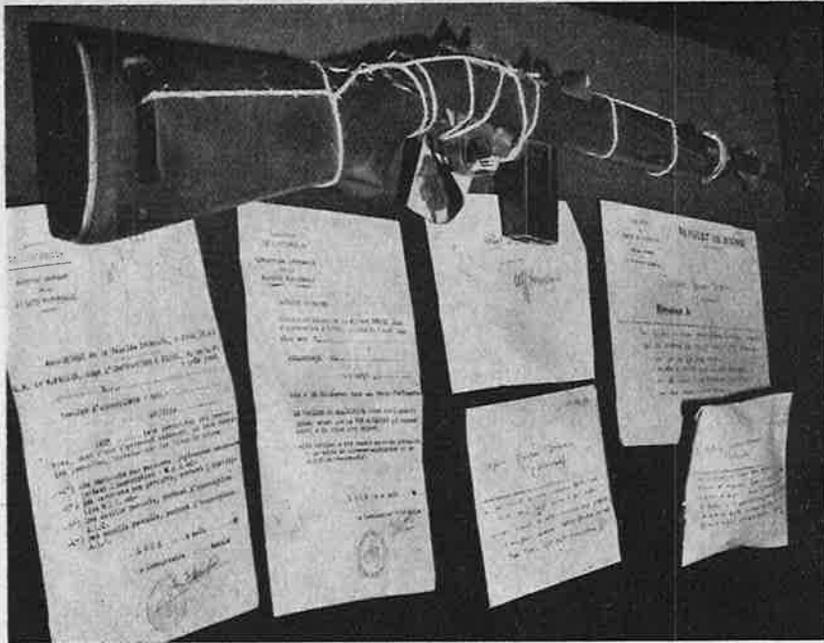
*Dès qu'apparurent à la barre les membres du clan Dominici, on eut l'impression d'être plongé au cœur d'un drame antique et de voir surgir du fond d'un poussiéreux passé ces terribles Atrides que leurs querelles sanglantes firent passer à la postérité... Comment les références aux tragiques grecs ne seraient-elles pas tout naturellement venues à l'esprit devant les impitoyables disputes qui, sous nos yeux, mettaient aux prises les Dominici, devant les regards de haine qu'on leur voyait échanger,*



Le commissaire Sébille, dont la ténacité a permis à cette affaire de passer en jugement.



Au fond la ferme de la Grand'Terre à Lurs. Au premier plan l'emplacement de stationnement de l'automobile Hillmann de la famille Drummond. A gauche le mûrier au pied duquel les lits de camp étaient dressés, en plein air.



L'arme du crime et différentes pièces à conviction (douilles, etc.)

*devant leurs paroles pleines de fiel, leurs mensonges écrasants et leur indifférence souveraine à l'égard de tout de qui touchait au crime? Aucun d'entre eux qui, à un moment quelconque se soit montré ému, en effet, par l'évocation des victimes trouvées au petit matin auprès de leur ferme — de ces victimes que le vieux Gaston appelait avec mépris « les crevés ».. Aucun d'entre eux qui parût étonné ou surpris par cette atroce réponse de Gustave auquel on reprochait de ne pas s'être préoccupé du sort de la petite Elisabeth: « Mais je croyais que c'étaient ses parents qui l'avaient tuée... »*

*Ce qui caractérise tous ces Dominici, c'est leur inhumanité, leur absence de réactions affectives, leur pouvoir de dissimulation, leur profond égoïsme. Seul compte leur intérêt personnel et chacun d'eux était prêt, on le sentait, à sacrifier tous les autres à son propre salut.*

*Sous le regard tour à tour goguenard, autoritaire ou furieux du vieux chef qui les sur-*

*veillait du haut de son box, on les vit défiler un à un sous la lumière crue du prétoire. Il y eut tout d'abord Roger Perrin, le petit-fils préféré du vieillard... Noiraud, le teint coloré, l'air sournois et têtu, il débita les mensonges les plus éhontés avec une absence totale d'émotion, comme il écouta sans broncher son grand-père l'accuser d'être lui, le meurtrier. Il y eut Germaine Perrin, la mère de Roger et la fille de l'accusé. Elle montrait comme tous les Dominici ce visage large et lourd, fendu par une longue bouche mince, aux lèvres rentrées et qui leur donne un air dur et méchant. Une dispute violente l'opposa à l'accusé qui la traita de « p... » et lui reprocha de tromper son mari... Il y eut Marie, la femme de l'accusé, cassée, menue, tout édentée sous son fichu noir et qui récita en chevrotant une leçon visiblement serinée. Il y eut Yvette, jolie fille à l'air agressif, dont la déposition effrontée fut soulignée par les protestations du public. Et Gustave, l'affreux Gustave en qui la veulerie le disputait à*

L'entêtement le plus obtus et qui, d'une petite voix sèche et froide, narguait la Cour par ses contradictions perpétuelles.

Il y eut toute la parenté endimanchée venue des villes et des villages avoisinants soutenir le clan dans sa lutte. Il y eut enfin Clovis, le seul qui a continué à accuser le vieux père, celui que sa mère a maudit, que tous les siens ont rejeté haineusement et qui a refusé, malgré les menaces et les objurgations, de revenir sur ses déclarations. Ah! quel spectacle que le déchaînement à la barre de cette famille! Ils se sont tous traités de menteurs, ils ont tous mêlé leurs sordides histoires d'intérêts, le récit de leurs brouilles et de leurs jalousies à l'évocation des crimes — qui du reste passaient tout à fait à l'arrière-plan! Combien plus importantes pour eux ces accusations de briconnage qu'ils se lançaient à la tête ou ces tentatives de capter l'héritage paternel qu'ils se rappelaient avec aigreur... Ah! le beau nœud de vipères, bien grouillant, bien solide, sifflant et crachant son venin!

\* \* \*

L'attitude suspecte et mensongère de cette famille qui souleva chacun de dégoût et d'indignation n'a pas entamé, on l'a vu, chez les jurés, la conviction que Gaston Dominici était coupable — et seul coupable — de l'assassinat des Drummond. Est-ce la thèse que soutint avec beaucoup de talent l'avocat général qui eut raison des hésitations qu'ils ne purent pas ne pas avoir? Est-ce l'explication qu'il donna des mensonges du clan, qui selon lui ne cherchaient pas à protéger l'honneur du nom ni à cacher un autre coupable mais à sauver l'héritage? Car en cas de condamnation il faudrait payer les frais de justice qui s'élèvent à plusieurs millions, il faudrait vendre la Grand-Terre et se voir déposséder de tout...

Comment s'étonner qu'un tel procès ait rebondi à peine terminé? Condamné à mort

sans preuves matérielles (la conviction intime des jurés étant estimée suffisante par le code pénal français) jugé dans de mauvaises conditions (dans une salle trop exigüe, trop encombrée où faisait totalement défaut l'atmosphère sereine nécessaire aux débats d'une aussi difficile affaire), Gaston Dominici devait tout naturellement trouver un écho favorable à ses protestations. Il assure aujourd'hui avoir de graves révélations à faire. On peut s'étonner qu'il n'en ait pas donné connaissance à la justice au cours de son procès. Mais tout s'est passé de façon si désarçonnante dans cette affaire qu'il vaut mieux ne pas chercher à raisonner et sauter sur la moindre chance de trouver la vérité. Comment ne pas tenter de savoir si cela est possible, ce qu'ont voulu masquer les perfides mensonges de Gustave et consorts et si ce n'est pas autre chose que le désir de protéger l'héritage du « vieux »?

Trop de questions, en effet, sont restées en suspens dans ce procès, trop de failles en ont marqué le cours par où le doute peut s'insinuer. Il y a eu trop de menteurs, trop de témoins qui se sont moqués effrontément de la justice. Ah! quel pouvoir terrible détient celui qui sait mentir avec aplomb, celui que rien n'ébranle, ni le mépris, ni les insultes, ni les menaces!

\* \* \*

La Chancellerie a pris récemment la sage décision, on le sait, de faire procéder à une enquête préalable confiée à deux nouveaux commissaires, qui, ne connaissant pas l'affaire, la verront avec des yeux neufs. Ils sont chargés d'examiner les révélations faites par Gaston Dominici après sa condamnation et qui sont consignées dans un mémoire resté jusqu'ici secret. Après qu'ils auront étudié le dossier et entendu certains témoins ils devront établir un rapport destiné au Parquet d'Aix-en-Provence. Celui-ci décidera alors s'il y a

lieu ou non d'ordonner l'ouverture d'une nouvelle information pénale. Il faudrait pour cela qu'un fait nouveau fût intervenu dont les jurés du procès n'eussent pas eu connaissance.

On saura sans doute, dans un avenir très prochain, si les révélations de Gaston Dominici mettent en cause, avec preuves à l'appui,

d'autres coupables, si elles ont un fondement de vérité où si elles ne constituent qu'une nouvelle manœuvre de diversion tentée par ses avocats pour ameuter l'opinion publique et semer le doute dans les esprits.

Le reportage photographique qui illustre les deux articles sur l'affaire Dominici a été effectué par M. Yves Debraine, à Lausanne (Suisse).

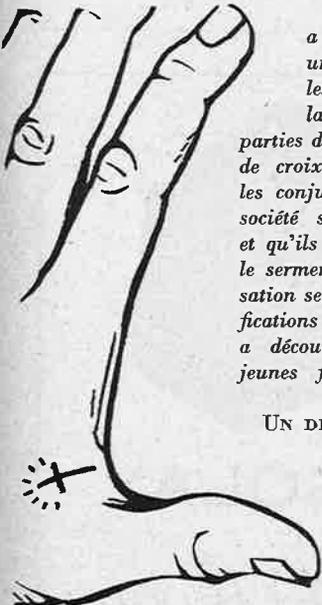
Echos

## A TRAVERS LE MONDE

par M<sup>e</sup> Roland BERGER  
Avocat, docteur en droit, Genève

### DANS LE MONDE... DU CRIME

#### DÉCOUVERTE D'UN GANG DE TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS



Une inspection militaire a permis de mettre au jour un groupement terroriste dont les membres portaient sur la main ou sur d'autres parties du corps un signe en forme de croix. L'enquête a établi que les conjurés faisaient partie d'une société secrète, dite « Pachuco », et qu'ils étaient liés entre eux par le serment du sang. Cette organisation semble avoir de vastes ramifications dans tout le pays et on a découvert que de nombreuses jeunes filles en faisaient partie.

#### UN DRAME DE L'EUTHANASIE S'EST DÉROULÉ A MENTON

Nice, 10 octobre 1954.  
— Un drame de l'euthanasie s'est déroulé samedi matin, à Menton, au quartier du pont d'Husson, sur la route de Sospel.

Là vivait depuis 1938, dans une petite maison comprenant deux pièces et une cuisine, un ménage de sexagénaires composé de Benedetto Geponi et sa femme, née Madeleine Tervosi. Sobre, travailleur, Geponi qui avait exercé trente-cinq ans en France le métier

de travailleur agricole, vivait avec sa femme d'économies péniblement amassées. Le couple aurait continué à couler des jours paisibles si M<sup>me</sup> Geponi n'avait pas été atteinte, il y a sept ans, d'une tumeur dont rien n'avait pu la guérir. Ses souffrances étaient devenues intolérables et à plusieurs reprises elle avait supplié son mari d'y mettre un terme en la tuant.

Il y a une huitaine de jours, Geponi s'était rendu à Nice pour y faire l'acquisition d'un pistolet. Il revint chez lui, mais résista à la tentation d'exaucer les prières de la malade. Enfin, samedi matin, à bout de forces et cédant à une dernière imploration, il appuya l'arme sur la poitrine de son épouse et tira par deux fois à bout portant. Il semble qu'une fois sa femme morte, Geponi ait tenté de retourner l'arme contre lui, mais le coup ne partit pas.

Geponi alerta lui-même les voisins qui prévinrent les gendarmes.

Dans l'après-midi de samedi, le parquet de Nice s'est rendu sur les lieux. Geponi, écroué à la gendarmerie de Menton attendant son transfert à Nice, sera inculpé d'homicide volontaire.

#### TOUJOURS LE DRAME DE LA « MORT DOUCE »

Paris, 18 octobre 1954. — Un drame de la neurasthénie s'est déroulé jeudi soir, 17, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine, où M<sup>me</sup> Octavie Crespo y Raga, 64 ans, une Française veuve d'un Espagnol, a tué à coups de revolver sa fille Jeanine, âgée de 35 ans, et s'est ensuite donné la mort en ouvrant les robinets du gaz.

Samedi matin, la femme d'un industriel habitant la maison voisine était soudain prise, dans sa salle de bains, d'une défaillance due à l'infiltration du gaz provenant de chez M<sup>me</sup> Crespo y Raga.